

RÈGLEMENT NUMÉRO : 51

Règlement pour décréter la fermeture d'une partie de la rue de la Montagne, entre les rues du Pont et Alix, dans le secteur Mont-Laurier.

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 26 avril 2004 à laquelle sont présents : Gilles Huberdeau, Sylvain Lacasse, Jocelyne Cloutier, Marcel Cyr, Louis-Pierre Blais, Gilles Lacelle, François Desjardins et Jean-Pierre Barrette, formant quorum sous la présidence du maire Michel Adrien.

La greffière, Blandine Boulianne, est présente.
Le directeur général, Jean-Yves Forget, est présent.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil, tenue le 22 mars 2004 ;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Jocelyne Cloutier propose, appuyé par monsieur le conseiller François Desjardins d'adopter le règlement portant le numéro 51, comme suit :

ARTICLE 1 :

« Étant donné qu'elle n'est plus d'utilité publique. »

Est par le présent règlement ordonné la fermeture d'une partie de la rue de la Montagne, entre les rues du Pont et Alix, dans le secteur Mont-Laurier, dans le but d'y aménager un parc.

ARTICLE 2 :

Le règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Michel Adrien, maire

Blandine Boulianne, greffière